

Choisir le mode d'exploitation adapté des professions réglementées ou non

PUBLIC

Juristes – Avocats – Notaires –
Experts-comptables – Membres
d'associations de gestion agréées
ou de centres de gestion agréés

PRÉ-REQUIS

Avoir une connaissance des sociétés
civiles professionnelles (SCP) et des
sociétés civiles de moyens (SCM)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré
autour du transfert des
compétences
- Acquisition des compétences
opérationnelles par la pratique et
l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des
moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en
plusieurs temps pour permettre
engagement, apprentissage et
transfert
- Formation favorisant
l'engagement du participant pour
un meilleur ancrage des
enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences
sera réalisée tout au long de la
formation par le participant lui-
même (auto-évaluation) et/ou le
formateur selon les modalités de
la formation.
- Evaluation de l'action de
formation en ligne sur votre
espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la
formation, pour mesurer votre
satisfaction et votre perception
de l'évolution de vos
compétences par rapport aux
objectifs de la formation. Avec
votre accord, votre note globale
et vos verbatims seront publiés
sur notre site au travers d'Avis
Véifiés, solution Certifiée NF
Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la
formation pour valider le
transfert de vos acquis en

Code
2810

Durée
**2 jours / 14
heures**

Tarif Inter*
**1 849 €
HT**

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Examiner le régime juridique permettant d'exercer en profession libérale
- Cerner les différents modes d'exploitation en fonction de l'objectif recherché
- Structurer la croissance et la transmission de son activité libérale

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Examiner le régime juridique permettant d'exercer en profession libérale

Déterminer les contours de l'activité libérale

- Définition
- Organisation des professions libérales
- Fonds libéral, notion et composition : quelles incidences sur la cession ?
- Obligations de formation : FIF PL

Identifier les situations à risque

- Régimes matrimoniaux et biens professionnels : les pièges et les risques entre époux ou vis-à-vis des tiers
- Autres formes d'union : les pièges et les risques entre concubins et partenaires pacsés
- Responsabilité du dirigeant
- Débat : comment protéger son patrimoine professionnel et son patrimoine personnel ?

Cerner les différents modes d'exploitation en fonction de l'objectif recherché

L'exercice individuel

- Entrepreneurat individuel

situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Formes de mise en commun de moyen

L'exercice collectif de l'activité

- SEL (Société d'Exercice Libérale) : textes fondateurs et évolutions législatives, formes usitées
- Autres formes d'exercice collectif de la profession
- Débats : le passage de l'exercice individuel à l'exercice collectif, la mise en société d'une activité individuelle

Structurer la croissance et la transmission de son activité libérale

Choisir entre la SEL et la SPFPL

- Dans quels cas recourir à la SEL ou la SPFPL (Société de Participations Financières de Professions Libérales) ?
- Schémas d'exploitation et les schémas de sortie possibles

Organiser la transmission de son activité

- Préparation de sa retraite en activité libérale
- Investissement dans l'immobilier pour y exercer son activité
- Atelier "Débat":
- Technique de la SEL comme holding de rachat : y recourir ou pas ?
- Pacte Dutreil et Family Buy Out (FBO) sont-ils transposables à l'activité libérale (exemples de schémas) ?
- Transmission dans le cadre d'une activité libérale et le pacte Dutreil

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 17-18 Sep. 2026
- 12-13 Nov. 2026

A DISTANCE

- 17-18 Sep. 2026
- 12-13 Nov. 2026

